

# Faire un bilan de compétences avec



Compétences Pour Tous  
Normandie

## QU'EST-CE QU'UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes, ses motivations et ses intérêts, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

La durée du bilan de compétences est définie en fonction des besoins du bénéficiaire et des modalités prévues dans sa convention. Dans le cadre d'un financement CPF, le bilan peut être organisé selon un format resserré, centré sur les heures d'accompagnement réalisées avec le consultant.

Un travail personnel complémentaire peut également être demandé entre les séances.

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les besoins identifiés du bénéficiaire.

### **La phase préliminaire – pour analyser la demande et préciser les besoins :**

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- Définir et analyser la nature de ses besoins,
- Informer des conditions de déroulement du bilan, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

### **La phase d'investigation - permet au bénéficiaire :**

- D'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels,
- D'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales,
- De déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.

### **La phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés - permet au bénéficiaire de :**

- Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation,
- Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

A l'issue de la phase de conclusion, le consultant présentera au bénéficiaire un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Ce document comporte les éléments suivants :

- Les circonstances du bilan,
- Les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées,
- Le cas échéant, les éléments constitutifs du projet professionnel et éventuellement du projet de formation du bénéficiaire et les principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet.

01 Phase préliminaire	02 Phase d'investigation	03 Phase de conclusion
<p>Analyser votre demande et son contexte</p> <p>Confirmer votre engagement dans la démarche</p> <p>Définir et analyser la nature de vos besoins</p> <p>Rappeler les conditions de déroulement, les méthodes et techniques mises en œuvre</p>	<p>Analyser vos motivations et intérêts professionnels et personnels</p> <p>Identifier vos compétences, aptitudes et évaluer vos connaissances générales</p> <p>Déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle</p>	<p>Restituer les résultats détaillés de la phase d'investigation</p> <p>Identifier les atouts et points de vigilance du projet</p> <p>Définir les étapes de mise en œuvre</p> <p>Formaliser le plan d'action</p>

### Méthodologie :

- Entretien afin de définir les besoins et co-construire le planning,
- Étude de vie et de parcours professionnel, Tests,
- Identification des compétences du bénéficiaire,
- Investigations métier,
- Rencontres avec des professionnels,
- Entretiens réguliers, en présentiel ou à distance, selon la préférence du bénéficiaire et son lieu de vie, au fur et à mesure de la réalisation des tests par le bénéficiaire.

Dans le cadre du bilan, une plateforme numérique sécurisée peut être utilisée pour faciliter le suivi du parcours et les échanges. Les modalités d'utilisation de cette plateforme sont précisées dans la convention remise au bénéficiaire.

## LE BILAN DE COMPÉTENCES EST UN DÉCLENCHEUR, UNE MISE EN MOUVEMENT

Ne perdez jamais de vue votre objectif : construire la vie professionnelle que vous souhaitez.

**Votre motivation et votre engagement sont les premiers outils d'un bilan de compétences utile et efficace.**

Un bilan de compétences, ce n'est pas :	Nous ne sommes pas	Nous sommes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bilan de compétences n'est pas une psychothérapie.</li> <li>- Le bilan de compétences n'est pas un examen soumis à validation</li> <li>- Les décisions relatives à votre projet professionnel vous appartiennent pleinement. Vous êtes acteur de vos choix.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous adoptons une posture neutre et bienveillante, sans jugement.</li> <li>- Nous vous aidons à réfléchir et à trouver vos propres réponses, mais nous n'apportons pas de solutions toutes faites ni de réponses standardisées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous sommes là pour vous accompagner dans une réflexion sur vous-même en vous donnant les outils permettant et amenant à cette réflexion.</li> <li>- Nous sommes là pour vous guider et vous accompagner dans la construction de votre parcours professionnel.</li> <li>- Nous sommes là pour vous aider à trouver, le cas échéant, la formation la plus adaptée et son financement.</li> </ul>

### Les atouts de Compétences Pour Tous :

- Un bilan de compétences adapté à vos besoins et vos disponibilités,
- Des consultants formés au bilan de compétences, au coaching et à la PNL (Programmation Neuro Linguistique),
- Un centre de formation certifié Qualiopi pour les bilans de compétences les actions de formation.

### Financements possibles :

Le bilan de compétences peut être financé :

- par le CPF, selon les règles en vigueur sur la plateforme Mon Compte Formation ;
- par l'OPCO de votre entreprise ou de votre activité ;
- par France Travail, selon votre situation ;
- ou par tout autre financeur mobilisable selon votre profil.

**En cas de financement via le CPF, une participation financière obligatoire peut s'appliquer. Pour l'année 2026, elle est fixée à 150 € et est réglée directement sur la plateforme Mon Compte Formation.**

**Pour toute autre question, n'hésitez pas à interroger votre futur consultant.**